

Sujet : [INTERNET] Enquête publique préalable La Jarne

De : Touzé François <touze.francois@yahoo.fr>

Date : 13/03/2024 17:18

Pour : "pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr" <pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr>

Copie à : Marion Sainson <marion.sainson@wanadoo.fr>

Madame la commissaire enquêtrice, Monsieur le commissaire enquêteur suppléant,

De par ce courriel, je viens vous indiquer notre opposition à la réalisation d'une aire de grand passage des gens du voyage sur la commune de la Jarne.

En effet, ce projet prévoit de consommer 4ha de terres agricoles et ou naturelles pour les artificialiser voir les imperméabiliser. Cette démarche est contraire aux dernières tendances nationales et à plusieurs réglementations récentes (loi climat & résilience et zéro artificialisation nette).

Quelle est la valeur ajoutée de cette aire comparée à 4ha de terres productives de denrées agricoles et produits locaux ?

Quelle est la valeur ajoutée de cette aire comparée à la possibilité de permettre à ces terres d'absorber les eaux pluviales et alimenter nos nappes phréatiques ?

Quel est l'intérêt de détruire 4ha de terres naturelles pour une utilisation quelques semaines par an ?

D'autre part, cette aire risque de générer de nombreux risques liés à notre réseau routier déjà dégradé et très régulièrement saturé.

Est-ce aux citoyens de La Jarne de subir les conséquences de ces risques et la dégradation de leur réseau routier ?

Pour finir, au-delà des risques locaux engendrés par une présence importante de gens du voyage dans une zone géographique (pollution, pollution sanitaire, nuisance sonore, échauffourées potentielles, etc ...), ces regroupements évangéliques restent des regroupements religieux qui ne devraient pas s'imposer dans des communes et une république Laïque.

Merci de prendre en compte les différents arguments des nombreux retours que vous avez reçu.

Cordialement,

François Touzé et Marion Sainson, Jamais depuis 2021